



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 24/11/2015**

L'an deux mil quinze, le mardi 24 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. P. BLANCHARD

Etaient présents : M. BLANCHARD, M. LECORGNE, M. MACAUD, Mme METRAS, M. BERTHELOT, M. CODOGNET, M. FERRET, Mme FERRON, Mme LEGER, M. POMAREDE, Mme VANHOUTTE.

Excusés : Mme BOUTIN, MM. MEMON, REDON et SIMON

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme FERRON Sylvie

**Délibérations**

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- approuve le plan des chemins de promenades et randonnées
- accepte les modifications statutaires proposées par la CDC Aunis Atlantique concernant le nouveau siège, l'adhésion à des Syndicats mixtes ainsi que la mise en conformité avec la loi MAPTAM de l'intérêt communautaire, accepte la modification des statuts, note qu'il sera procédé à la définition de l'intérêt communautaire des compétences de la Communauté prévoyant cette disposition, par le Conseil Communautaire, à la majorité qualifiée prévue par la loi, autorise monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette décision
- approuve la décision modificative n°3 concernant une augmentation des crédits d'un montant de 13 600 euros
- vote une subvention de 500 euros au CCAS de Longèves
- donne son accord pour l'élagage de la haie à la Vincent et approuve le devis s'élevant à 7040,00 € TTC
- approuve le devis de la société Citéos pour l'illumination des rues d'un montant de 3756 € par an pendant 3 ans
- décide l'incorporation des équipements communs du lotissement « Le Fief d'Aunis » dans le domaine public communal, dit que les frais de notaire seront à la charge de la SAS « Terres d'Aunis » et autorise monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession et tous documents concernant cette décision
- décide de fixer un tarif de location à la journée de 100 € (sans les gradins) pour des locations sur semaine, non compris le vendredi si la salle est louée pour le week-end, dit que pour pouvoir bénéficier de ce tarif préférentiel, les compagnies devront être situées sur le territoire de la CDC Aunis Atlantique et ne pas réaliser de représentation payante pendant ces jours de location,
- décide de fixer la rémunération de Mme BALLANGER Florence, adjoint technique 2ème classe à 28/35 à compter du 1er décembre 2015.

Le conseil municipal décide :

- de reporter sa décision à une date ultérieure concernant une proposition d'Orange,
- refuse d'ouvrir à l'urbanisation la zone Aub,
- établit le planning du bureau de vote pour les élections régionales des 6 et 13 décembres 2015.

**Questions diverses**

FCTVA perçu pour les travaux de la salle l'Envol

Arbre de Noël le 19 décembre

Lotissement les Teypes : les racines des arbres soulèvent le bitume

Fête de la Sainte Geneviève reportée

Remerciements de la famille NOUZILLAT

Remerciement pour le repas des Aînés

Fléchage de la bibliothèque commandé

École maternelle : les enfants de St Ouen iront dans leur école à partir de la rentrée 2016

Trous sur les routes et chemins

*Vu par nous, Maire de la commune de LONGEVES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.*

Le 30 novembre 2015

Le Maire, Patrick BLANCHARD